

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 3 Septembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOSES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Yves DOURLIACH, Frédéric BES, Stephanie PRUDENTOS, Jean Luc CARRERE, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel BATLLO, Pierre BATAILLE, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Katell MATET (procuration à Jean Luc Carrere), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Pascal TISSANDIER (procuration à Carole Breton)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Francis VIDAL, Henri PALAU

Date de convocation : 23 août 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Demande de subventions ZAT Lac de Matemale

Le Lundi 3 septembre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes gère la ZAT du Lac de Matemale.

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes aménage au titre de ses compétences, la Zone d'Activités Touristiques du Lac de Matemale.

Pour 2017, le projet a consisté notamment à améliorer les accès, le stationnement (parkings périphériques), les déplacements et les usages aux abords et à l'intérieur du site.

Pour 2018, le projet consiste à renforcer et améliorer le site (nouvelle aire de camping-car, remise en état des WC et aux normes sanitaires et PMR, création d'un sentier d'interprétation du patrimoine, mobilité...)

Ces travaux constituent la deuxième tranche d'aménagements faits sur la zone d'activités touristiques. Ces actions seront réalisées sur l'automne 2018 et le printemps 2019.

Afin de réaliser l'opération précitée, le Président rappelle que des aides financières sont disponibles sur les différentes strates des collectivités territoriales et auprès de l'Etat.

Par conséquent, il demande l'accord du conseil pour déposer une ou plusieurs demandes de subventions et de bien vouloir valider le plan de financement suivant :

Etat (FNADT – attractivité des territoires)	20 %	63 316.27€
Région Occitanie Py. Med. (Tourisme)	25 %	79 145.34€
Département 66 (Soutien au développement local)	10 %	31 658.14€
CDC (Autofinancement)	45 %	142 461.60€
TOTAL	100 %	316 581.35€

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser le Président à déposer des demandes de subventions comme présenté
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 3 septembre 2018
Envoyé le 03-09-2018 à la Préfecture
Accusé de réception le 04-09-2018

JEAN LOUIS DEMELIN
Président

